

**l'évaluanda**

évaluation | analyse | conseil | enquête  
programmes d'action | politiques publiques

## Evaluation du projet Gouvernail

---

### Rapport final

Genève, le 14 mai 2010

Yann Boggio & Jérôme Mabillard

3, Hugo-de-Senger

1205 Genève

T. 022 705 11 50

F. 022 807 03 19

info@evaluanda.ch

## TABLE DES MATIERES

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION</b>	<b>2</b>
1.1. LE PROJET GOUVERNAIL	2
1.2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	3
1.3. DISPOSITIF D'INTERVENTION	4
<b>2. ANALYSE DU PROJET GOUVERNAIL</b>	<b>5</b>
2.1. ELEMENTS INTERNES	5
2.2. ELEMENTS EXTERNES	10
2.3. REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION	11
<b>3. RECOMMANDATIONS</b>	<b>12</b>
3.1. FLEXIBILISER L'ACCOMPAGNEMENT	12
3.2. LES OUTILS : UNE BOITE A OUTILS COLLECTIVE ET EVOLUTIVE	12
3.3. DECENTRALISER LES FORMATIONS	13
3.4. INTEGRER D'AUTRES THEMATIQUES	13
3.5. ASSURER LA LEGITIMITE DU PROJET AUPRES D'ACTEURS-CLES	13
<b>4. CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES CONTACTEES</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 2 : ETUDES DE CAS ET LISTES DE CONTACTS</b>	<b>18</b>

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées ou contactées durant cette étude pour leur disponibilité et leur engagement.

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

---

## 1.1. LE PROJET GOUVERNAIL

Tel que défini par ses responsables<sup>1</sup>, Gouvernail est un programme de promotion de la santé et de prévention destiné aux foyers ainsi qu'à toute institution à caractère éducatif accueillant des adolescents dès 13 ans.

Il a pour but d'accompagner les jeunes à effectuer une prise de conscience et un changement de regard sur leur situation. Cette sensibilisation se fait par le biais de l'exploration de différents thèmes en lien avec les addictions, notamment la santé, la prise de risques, la résolution de problème et la recherche du sens de la vie.

En tant que projet d'institution, il est porté par un groupe de pilotage interne et sa mise en place est accompagnée par un intervenant externe. Il vise une implantation durable de la prévention au sein du foyer.

Gouvernail est composé de deux parties indissociables:

1. Un parcours thématique pour les jeunes à l'aide d'outils d'animation en petits groupes et en individuel. La démarche et les outils sont explicités dans un classeur.
2. Un accompagnement de la démarche de projet par un centre de prévention local, qui a pour but l'adaptation du projet aux spécificités locales et du foyer en particulier. Le processus et le contenu y sont développés dans une brochure.

Sensibilisation avec les jeunes, cohérence chez les adultes et dynamique de projet dans l'institution sont les trois pôles de ce projet.

Gouvernail se présente ainsi comme un outil multi-facettes qui se veut agissant autant sur le plan individuel que collectif, que ce soit au niveau du public cible « primaire » (les adolescents), que des foyers ou institutions, des collaborateurs aux équipes, mais également dans la relation entre le centre de prévention local et le foyer ou institution qui souhaite s'engager dans l'usage de Gouvernail.

La portée de cet outil va bien au-delà du renforcement des capacités propres à l'adolescent, puisqu'elle concerne l'ensemble du réseau, à travers la mise en relation – par l'usage de l'outil – des différentes compétences présentes sur un territoire cantonal (voire même extra-cantonal si l'on considère la fonction de suivi de REPER dans la mise en œuvre de l'outil). Gouvernail apparaît ainsi comme s'inscrivant dans une orientation systématique, constructive et formative et pour toutes les « strates » actives autour du public cible des adolescents : éducateur de référence, équipe professionnelle, institution ou foyer dans son ensemble, centre de prévention cantonal. C'est un outil qui se veut réflexif à différents niveaux et qui est également modulable, construit pour être adapté aux spécificités cantonales et/ou institutionnelles.

Gouvernail a fait l'objet d'une phase pilote d'implémentation en 2004/2005 dans le cadre du Foyer Saint-Etienne à Fribourg, plus particulièrement dans le cadre de l'unité *Time out*, qui, depuis 2003, accueille en placement pénal ou civil une dizaine de jeunes au comportement problématique pour une période de douze se-

---

<sup>1</sup> Le concept de Gouvernail est issu des travaux de Liliane Galley (REPER) et son développement a fait l'objet d'un financement ad hoc.

maines. Il est estimé qu'environ 120 jeunes par an ont bénéficié à ce jour d'atelier et d'entretien individuel comprenant l'usage de Gouvernail.

Après cette première phase pilote de finalisation de la conception de l'outil, Gouvernail a fait l'objet, en 2007 et dans le cadre du GREA, d'un accord de partenariat romand. Un comité de pilotage s'est mis en place, regroupant la direction de REPER, la direction du Foyer Le Home Chez-Nous, l'ISPA et le GREA.

Le suivi et la gestion opérationnelle de Gouvernail sont dans les mains de Liliane Galley et de Sophie Barras Duc, respectivement responsable de secteur et chargée prévention au sein de REPER, toutes deux également formatrices.

Huit organisations cantonales/centres de prévention sont associés à la mise en œuvre :

- Santé bernoise (BE), avec un début d'implémentation dans le Foyer de Courtelary
- La Fondation Neuchâtel Addictions (NE), avec un début d'implémentation dans le Foyer des Billodes au Locle
- La Fondation dépendances (JU), avec un début d'implémentation dans le Foyer Saint-Germain
- La Ligue valaisanne contre les toxicomanies (VS)
- L'Hospice Général, à travers Infor Jeunes (GE)
- La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (VD) qui accompagne le SEMOY, semestre de motivation d'Yverdon
- La Fondation du Levant, à travers le CAP (VD)
- Et bien entendu REPER (FR), avec le Foyer Saint-Etienne

Deux sessions de formation à la mise en œuvre de Gouvernail ont été organisées en 2007 et 2008, rassemblant treize personnes. Une session initialement prévue en septembre 2009 a été repoussée à 2010. Une dizaine de mallettes contenant le matériel pédagogique ont été vendues.

Après un peu plus de deux ans de diffusion du concept et de l'ensemble des outils didactiques, l'équipe en charge de la gestion opérationnelle et le comité de pilotage ont souhaité disposer d'un regard extérieur sur la mise en œuvre et les effets de l'usage de Gouvernail.

Le présent rapport synthétise les observations et recommandations.

## 1.2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les questions d'évaluation ont été définies et regroupées en fonction des « objets » évalués :

### *Sur les dispositifs d'accompagnement*

- Les dispositifs de gestion opérationnelle et stratégique de projet, impliquant le comité de pilotage, REPER, le centre de prévention cantonal, le foyer ou institution et l'équipe, sont-ils pertinents et efficaces ? Peuvent-ils être optimisés ?

### *Sur le projet*

- Quelles sont les perceptions des partenaires du réseau des centres de prévention cantonaux, respectivement des foyers et institutions, des équipes, des animateurs de référence sur le projet Gouvernail ?

Quels sont les facteurs favorisant ou péjorant l'implantation de Gouvernail dans les foyers et institutions pour adolescents ?

- Quelles sont les limites du développement de ce projet ?

Selon les souhaits exprimés, le focus de l'évaluation a porté prioritairement sur les dispositifs d'accompagnement et les perceptions relatives au projet dans son ensemble.

Cette orientation se justifie par le fait que l'implémentation de Gouvernail restant encore confidentielle, peu de données utiles et pertinentes peuvent être recueillies.

D'un autre point de vue, cette évaluation, en se portant sur les perceptions, prend ainsi une orientation formative qui n'est pas innocente : l'intervention peut favoriser à terme l'implantation du projet, en « contraignant » l'émergence de prises de positions réflexives sur Gouvernail et en dévoilant, le cas échéant, les facteurs qui limitent cette implantation.

Ceci n'est pas sans incidences sur le dispositif, qui, dans cette configuration favoriser l'interaction constructive entre l'évaluateur et les institutions/personnes clés, aura été essentiellement qualitatif.

### 1.3. DISPOSITIF D'INTERVENTION

Notre intervention est basée sur la consultation de multiples sources d'informations, permettant ainsi d'obtenir les différents points de vue sur le projet et les outils de Gouvernail. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories d'acteurs et les moyens mobilisés pour recueillir leurs avis et perceptions. La liste exhaustive des personnes rencontrées se trouve en annexe de ce rapport.

Catégorie d'acteurs		Couverture
<b>Comité de pilotage et formatrices du projet Gouvernail</b>	- Atelier - Analyse documentaire (classeur, PV des séances, etc.)	
<b>Responsable des centres cantonaux de prévention</b>	- Entretiens face-à-face	VD, NE, GE, VS, JU
<b>Instances de surveillance et d'autorisation des foyers</b>	- Contacts téléphoniques - Analyse documentaire (documents officiels, sites internet)	VD, GE, VS
<b>Foyers/institutions implémentant Gouvernail</b>	- Atelier avec l'équipe et la direction	VD, FR, (JU) <sup>2</sup>
<b>Foyers/institutions informés du projet mais non parties prenantes</b>	- Contacts téléphoniques	VD, FR

---

<sup>2</sup> L'équipe du foyer St-Germain à Delémont a jugé l'implémentation trop précoce pour pouvoir s'exprimer sur son évaluation. Des collaboratrices du foyer ont été conviées à participer à l'atelier organisé à Fribourg (Time Out) dans une optique d'échange d'informations.

## 2. ANALYSE DU PROJET GOUVERNAIL

---

L'analyse proposée ci-dessous met en évidence les éléments transmis par nos différents interlocuteurs, ainsi que les défis et questions qui se posent actuellement pour le projet Gouvernail

### 2.1. ELEMENTS INTERNES

Comme cité en introduction, le projet Gouvernail se décline en deux éléments indissociables : un ensemble d'outils pour élaborer des activités avec les jeunes – la mallette – et un processus d'accompagnement destiné au foyer.

Cette distinction est bien connue et comprise par l'ensemble des différents interlocuteurs ayant connaissance du projet, tant au niveau des centres cantonaux de compétence que des responsables et équipes des foyers. Nous allons étudier plus avant les appréciations émises sur le projet, selon ces deux dimensions : contenu et processus d'accompagnement.

#### A. LES OUTILS : UN CONTENU DE QUALITE MAIS A DEVELOPPER

Les collaborateurs des foyers utilisant le classeur Gouvernail, ainsi que nos autres interlocuteurs, se rejoignent pour louer la qualité de l'outil mis à disposition. Les outils et activités proposés dans le classeur Gouvernail sont très appréciés, tant sur la forme que le contenu. Nous n'avons cependant pas développé exhaustivement cette question, notre mandat portant plutôt sur les dispositifs d'accompagnement.

Les appréciations concernant la forme parlent ainsi d'outils modernes, d'une présentation agréable, d'une bonne image. Au niveau du contenu, il est jugé neutre, sans parti pris idéologique et contemporain dans l'esprit. Les outils sont bien pensés, actuels.

Toutefois, cet outil de promotion de la santé qui se veut large est construit sur une base en référence à la question de la prévention dans le domaine des dépendances. Plusieurs interlocuteurs déplorent ainsi l'absence de liens avec d'autres thématiques, notamment la question de la sexualité. En effet, les problématiques de sexualité sont particulièrement prégnantes dans la population cible – comme l'indique par exemple la fréquence de discussions sur le service internet [ciao.ch](http://ciao.ch)<sup>3</sup> - et apparaissent très fortement lors des activités Gouvernail.

Outre la sexualité et toujours dans le registre des phénomènes d'addictions dites « sans produit », plusieurs interlocuteurs souhaiteraient également que les consommations d'internet, de la télévision et/ou du téléphone portable soient thématiques à travers les outils proposés.

---

<sup>3</sup> Selon les chiffres de l'association gérant le site, les questions touchant à la sexualité constituent 45% des demandes.  
Source : [http://www.associationciao.ch/f/news/news\\_2008/news\\_novembre](http://www.associationciao.ch/f/news/news_2008/news_novembre)

Du point de vue du public-cible, la plupart des outils sont vus comme adaptés à la tranche d'âge de 14-16 ans. Certaines activités sont cependant jugées un peu "enfantines" selon le contexte d'utilisation (par exemple les semestres de motivation qui accueillent des adolescents âgés de plus de 16 ans).

Sur le même plan, le processus visant à faire écrire une lettre individuelle à l'adolescent en amont de la mise en œuvre des différentes activités puis de lui redonner cette lettre en aval, rencontre des difficultés opérationnelles certaines dans les milieux qui observent une « volatilité » de leur public dans le temps (à durée de séjours brève) ou qui plus simplement accueillent en tout temps des ados (voir plus bas).

Les différents aspects soulevés concernant le contenu du classeur (les « outils ») suscitent deux interrogations :

- ⇒ Le public cible doit-il/peut-il être redéfini ? Quelles sont les settings les plus adaptés ?
- ⇒ L'orientation du développement de Gouvernail – de problématiques de consommation de produits psychotropes à la promotion de la santé – pose aujourd'hui des questions. Ne devrait-on pas introduire davantage d'interrogations dans les différentes activités pour couvrir une palette plus large de thématiques qui peuvent être travaillées sous l'angle de la promotion de la santé ? En particulier la question de la sexualité, très importante à l'adolescence, et sur un plan plus large les risques d'addictions sans produit (jeux, internet par exemple). L'équipe de Time Out nous a reporté plusieurs situations problématiques mêlant le regard porté sur soi et le respect de l'autre dans un cadre de relations sexuelles qui, à notre sens, devraient être abordés dans un cadre comme celui de Gouvernail.

## B. LES OUTILS : UN USAGE APPRECIÉ

Concernant l'usage et le contexte d'utilisation, on constate que les outils de Gouvernail sont retravaillés et enrichis par les équipes. Le classeur fournit ainsi une base pour développer des outils propres et en évolution continue. Les interactions autour de l'outil sont vues comme nécessaires tant du point de vue de la qualité que pour entretenir la motivation des éducateurs qui en font la passation.

Deux démarches d'implémentation peuvent être adoptées :

- Une logique de *spécialisation* : une ou deux personnes sont chargées des activités Gouvernail et effectue l'ensemble des passations pour l'institution. C'est le cas à Time Out à Fribourg, où actuellement une des éducatrices est responsable de Gouvernail pour tous les groupes d'adolescents.
- Une logique de *répartition* : chaque professionnel est chargé de la passation des activités Gouvernail pour son groupe de référence. Le SEMOY a choisi ce modèle. Il s'agit d'une volonté de la directrice qui, après avoir testé la spécialisation pendant une année, a choisi de généraliser la passation afin que tous les responsables de groupes se chargent de cette activité.

Quelle que soit la démarche retenue, le recours à Gouvernail permet d'instaurer une dynamique riche dans les interactions et de développer des compétences au sein des équipes. Il apparaît toutefois comme plus généralisé dans le cas d'une logique de répartition.

Au SEMOY, nous avons ainsi rencontré un maître socioprofessionnel qui s'est retrouvé dans une position totalement inédite dans le cadre des activités Gouvernail. Dans un processus d'auto-formation avec un soutien léger, il a pu assurer des tâches d'animation et aborder des problématiques nouvelles pour lui, de plus très éloignées de son domaine professionnel. Il était très content d'avoir pu créer des liens différents avec les adolescents de son groupe et d'avoir développé de nouvelles compétences, nouvelles compétences qu'il peut exploiter avec profit dans d'autres activités.

Quelques limites, liées aux contextes des foyers nous ont été signalés par les différents interlocuteurs.

Une des limites mentionnées pour l'usage du classeur Gouvernail est celle de la réceptivité des jeunes. Comme nous l'a signalé l'éducatrice responsable de Gouvernail à Time out, elle a de la peine à mobiliser les adolescents accueillis par cette institution. Ceux-ci sont placés sur décision civile ou pénale et n'ont que peu d'adhérence aux différents ateliers proposés par Time Out. La question de la motivation est d'autant plus importante que la démarche de Gouvernail exige une certaine créativité et une réflexion sur soi-même.

La question de la stabilité et de l'homogénéité des groupes a également été soulevée. Selon l'organisation du foyer, un roulement trop important constitue un obstacle important à la passation des activités. En effet, celles-ci ont été conçues dans une optique de parcours pour le jeune. La confiance instaurée en début de processus peut être mise à mal par une évolution dans la composition du groupe. Il est également important que les différences d'âges ne soient pas trop importantes à l'intérieur du groupe.

Les conditions d'accueil des jeunes peuvent également limiter la mise en œuvre du projet, notamment si la disponibilité des jeunes est faible. Dans les institutions ouvertes, de type foyers d'accueil, il y a généralement peu d'activités prévues. Les adolescents étudient pendant la journée et sont encadrés avec un minimum d'activités le soir. L'intégration de Gouvernail dans ce cadre est plutôt difficile.

- ⇒ En tenant compte des éléments du contexte, faut-il redéfinir le public-cible et les settings de Gouvernail ?
- ⇒ Le pilotage d'une intervention Gouvernail dans les milieux observés montre une disparité de pratiques qui toutes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Nous remarquons cependant qu'une logique de répartition offre l'avantage non négligeable de mieux intégrer Gouvernail dans l'approche institutionnelle, et par là-même, peut tendre à mieux renforcer les compétences des intervenants en promotion de la santé.

### C. LE PROCESSUS COMME EXIGENCE

Le processus qui est proposé dans le cadre du projet Gouvernail n'emporte pas l'adhésion, principalement car il souffre d'une image assez contraignante pour les équipes et les directions de foyers.

L'organisation en "étapes" apparaît comme une structure rigide qui s'impose fortement aux foyers. Il s'agit d'une des raisons citées par des interlocuteurs n'ayant pas achevé (pour l'instant) la mise en œuvre de Gouvernail. Ce sentiment de contrainte est également rapporté par des membres du groupe Fil Rouge BEJUNE.

Il y a une sensation – un *a priori* – de devoir s'engager dans un processus lourd, ce qui est doublement démotivant. Pour les éducateurs et autres collaborateurs, l'application pratique de l'outil semble très éloignée. Il y a beaucoup de travail à fournir en amont. Pour les directions d'établissement, le processus apparaît comme très consommateurs de ressources et de temps.

Ces appréciations indiquent une défaillance dans la communication. Celle-ci n'a pas permis de valoriser l'aspect créatif et adaptatif voulus par les conceptrices. A ce titre, la brochure "Accompagnement de projet" destinée au centre de compétence s'avère maladroite dans sa formulation car trop directive et limitant la marge de manœuvre des foyers.

Les trois foyers que nous avons rencontrés ont une optique très différente sur le processus. L'unité Time Out a été associée en tant que "laboratoire" de l'implémentation de Gouvernail lors de son élaboration. Ainsi, elle n'a pas été engagée dans la démarche telle que conçue finalement. Il y a eu un accompagnement continu de la part de REPER, mais plus souple vis-à-vis des étapes et de la nature de l'accompagnement.

Le SEMOY a adopté pour sa part une attitude de "francs-tireurs". L'arrangement convenu avec le Comité de Gouvernail consistait à utiliser librement les outils, sans soutien formalisé de la part d'un centre de compé-

tences cantonal. A contrario, le foyer St-Germain a décidé de suivre consciencieusement la démarche telle que conçue par l'équipe de Gouvernail. La personne de contact pour le canton du Jura, responsable de Trans-at, a insisté également pour que le foyer adhère à ce processus. Un des effets observables de cette pratique est la relative lenteur de l'implémentation, le foyer étant encore actuellement dans les phases précédant l'utilisation de l'outil.

- ⇒ Il faut toutefois relever que la phase d'état des lieux des compétences et actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi que l'identification des partenaires compétents au niveau du canton, nous semble nécessaire, quelle que soit la forme de l'implantation.
- ⇒ Ceci dit, il demeure que la question de la communication autour du processus doit être revue. L'hypothèse la plus pertinente est probablement de dissocier les outils et le processus, l'un comme l'autre pouvant être la « porte d'entrée » dans une approche Gouvernail.

#### D. LE PROCESSUS COMME OPPORTUNITE

Le processus offre en effet au foyer l'occasion de s'interroger sur son propre projet institutionnel sous l'angle des compétences présentes. Les objectifs de l'accompagnement favorisent à juste titre une démarche réflexive sur la politique d'établissement et les attitudes éducatives à adopter face aux problématiques de dépendances, et plus généralement de promotion de la santé.

Ce processus est par ailleurs parfaitement en phase avec les évolutions du travail social, plus axé sur les cadres méthodologiques, les références, les compétences. On constate ainsi un développement de l'analyse des pratiques dans le champ du travail social, qui répond à un besoin de (re)professionnalisation des individus, des activités et des projets<sup>4</sup>.

Par rapport aux foyers implémentant déjà l'outil, on observe que cette dimension de réflexion sur le projet institutionnel est très forte à St-Germain. En effet, le processus est arrivé à un moment favorable, où l'institution avait des interrogations sur sa propre pratique. Il répondait ainsi à un besoin tout à fait manifeste et accompagne une refonte du projet institutionnel.

L'aspect réflexif constitue donc une réelle plus value dans le cas de foyers qui eux-mêmes sont dans un processus de questionnement par rapport à leur fonctionnement, à l'exemple de St-Germain, institution très ancienne et ayant vécu de nombreuses évolutions. Il apparaît comme moins prépondérant dans le cas de Time Out, qui est une structure plus récente, avec un projet clairement défini.

- ⇒ S'il existe une plus value dans l'engagement des structures dans un processus Gouvernail, cet élément est pour l'heure peu documenté (et peu documentable faute de combattants !). Une réflexion sur la stratégie de communication à l'avenir et relative au projet Gouvernail devrait cependant inclure le fait que suivre le processus est en soi pas anodin et peut être riche d'enseignements.

#### E. LA FORMATION

La formation proposée dans le cadre du projet Gouvernail soulève des interrogations quant à son utilité dans le format actuel. Il est à noter que la mise en œuvre de ces formations en 2009 a posé un problème

---

<sup>4</sup> Wittorski, R. (2003). Analyse de pratiques et professionnalisation in C. Blanchard-Laville & D. Fablet (Eds), *Travail social et analyse des pratiques professionnelles*, Paris: L'Harmattan

d'organisation. De plus, de nombreuses personnes formées n'utilisent pas Gouvernail, car leurs institutions n'ont pas mis en place le projet depuis lors ou ils ont eux-mêmes évolués dans leur propre trajectoire professionnelle.

La formation, bien qu'appréciée par rapport à son contenu pose en effet diverses questions sur :

- Sa métabolisation sur le terrain, c'est-à-dire comment elle est assimilée et transmise dans le cadre de l'utilisation pratique.
- Sa pertinence au regard du turn-over souvent important dans les foyers. Les équipes ne sont pas particulièrement stable : si une personne formée quitte son emploi, il n'y a généralement pas de possibilité de transmettre les compétences et connaissances acquises.
- Son organisation centralisée qui mobilise plusieurs acteurs à l'extérieur de leur foyer, ce qui peut constituer un frein pour les directions.

En revers, l'observation de la logique de répartition évoquée au point B de ce chapitre (SEMOY) mais également les remarques d'autres interlocuteurs font émerger l'hypothèse qu'une nouvelle approche de formation sur le processus et les outils, plus décentralisée, plus en lien avec l'ensemble de l'équipe, pourrait être une approche plus porteuse pour le projet.

- ⇒ Une adaptation des conditions et modalités d'organisation des formations à l'outil et aux processus devrait être envisagée pour mieux répondre aux besoins du terrain et favoriser l'implantation de Gouvernail.

## F. LA MISE EN RELATION DES ACTEURS CLÉS

En recueillant les perceptions de tous les partenaires cantonaux, nous nous sommes aperçus d'une part d'un degré d'implication assez faible et d'autre part d'une grande hétérogénéité dans l'approche de leur rôle au sein du projet.

Même s'il a été convenu avec Gouvernail que les centres cantonaux ne sont pas les porteurs du projet, leur niveau d'implication nous a paru vraiment minimal. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible degré d'initiative.

En premier lieu, il s'agit d'un projet de plus parmi la palette dont ils disposent et, de plus, ils ne conçoivent pas parmi leurs tâches prioritaires de « démarcher » des foyers éventuellement intéressés.

Cet attentisme peut également être lié à leur situation en termes de ressources. Ils rapportent être le plus souvent débordés par de multiples tâches à effectuer dans un contexte de restrictions budgétaires, comme c'est le cas pour la Fondation du Levant. L'intérêt financier de l'accompagnement reste très faible pour les structures et ne peut constituer un incitateur fort.

En outre, on peut s'interroger sur la pertinence de certaines institutions dans leur rôle de centre cantonal. Plus spécifiquement, il nous est apparu par exemple que la LVT offre des prestations qui entrent directement en concurrence avec la démarche de Gouvernail. En effet, cette institution propose de fournir aux foyers qui le désirent un accompagnement personnalisé sur la thématique des dépendances. Dans ce cas, il est encore plus manifeste que ce n'est pas la LVT qui va agir comme initiateur. Elle reste cependant à disposition si un foyer la contacterait pour mettre en place un projet Gouvernail.

L'organisation du réseau pose également la question de la centration sur la thématique dépendance. En effet, les responsables du projet se sont adressés aux spécialistes de ce domaine, notamment par les liens créés

dans le cadre de Fil Rouge. Ces partenaires sont-ils adéquats pour accompagner des foyers si la thématique devient sensiblement plus large au niveau de la promotion de la santé ?

Enfin, nos interlocuteurs au niveau des foyers disposent tous de leur propre réseau de références ou de ressources mobilisables selon les problématiques rencontrées.

- ⇒ Faut-il revoir le réseau des centres de compétences, notamment pour intégrer des spécialistes d'autres thématiques (sexualité,...) ?

## 2.2. ELEMENTS EXTERNES

### A. UNE VISIBILITE FAIBLE DU PROJET

Nos entretiens avec les autorités cantonales ont montré une faible visibilité du projet Gouvernail, aucun des responsables de services de surveillance des foyers contactés ne connaissait le projet.

Il est également intéressant de relever que les responsables de la FOJ – fondation qui gère notamment huit foyers pour adolescents et plusieurs structures d'accueil d'urgence sur le canton de Genève - n'ont eu aucune connaissance du projet.

Ce constat de faible visibilité a été relayé également par nos interlocuteurs des centres de compétences cantonaux. La stratégie de communication mise en place autour du projet appelle les interrogations suivantes :

- ⇒ Est-ce que ce sont les bons moyens et canaux de communications qui ont été utilisés ? En particulier, différents canaux professionnels, type Avenirsocial<sup>5</sup> ou collectif de fondation (AGOER<sup>6</sup> à Genève par exemple), ne semblent pas avoir été interpellé à propos de Gouvernail.

### B. POTENTIEL POUR UNE APPROCHE DE CE TYPE

Malgré la faible visibilité du projet, nous devons souligner qu'un intérêt existe, tant au niveau des responsables cantonaux que des directions et équipes de foyers.

La plupart des acteurs des administrations cantonales contactées reconnaissent un potentiel pour une approche de ce type, c'est-à-dire visant à développer les compétences à l'interne des foyers tout en implémentant une approche de promotion de la santé. Un des interlocuteurs décrivait le contexte de la promotion de la santé et de la prévention comme un marché, où chacun des responsables d'institutions peut puiser pour répondre à ses besoins.

Gouvernail entre cependant "en concurrence" avec des prestations individualisées. Dans un des foyers non participant que nous avons contacté (Le Repuis), les besoins exprimés sont purement de l'ordre d'une prise en charge individuels des cas problématiques en terme d'addiction. D'autres interlocuteurs allaient dans le même sens : il est plus simple et plus économique de gérer au cas-par-cas les situations, plutôt que de s'investir dans

---

<sup>5</sup> <http://www.avenirsocial.ch/fr/index.cfm>

<sup>6</sup> <http://www.agoer.ch/>

un processus de développement de capacités à l'interne, malgré sa qualité. Nous ne portons pas de jugement sur cette affirmation, mais elle existe.

Il ne semble également pas que d'autres settings aient été approchés.

⇒ Est-il souhaité et intéressant de développer de nouveaux settings (écoles, formation professionnelle) ?

### C. UNE THEMATIQUE MOINS PORTEUSE ?

La toxicomanie et les dépendances en général constituaient un problème manifeste il y a quelques années dans le débat public. De nombreuses controverses ont alimenté les discussions dans les médias et ont mis cette question à l'ordre du jour politique, notamment sous l'angle de la protection de la jeunesse. La plupart des responsables de foyers et des autres interlocuteurs reconnaissent cependant que du point de vue objectif, les problématiques de dépendances sont assez marginales au regard des problèmes de consommation et de sexualité.

## 2.3. REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION

Avant de présenter nos recommandations et les ajustements proposés, nous allons synthétiser les principales constatations issues de nos différents entretiens.

Le dispositif de promotion de Gouvernail apparaît comme modérément pertinent et faiblement efficient. Parmi les limites identifiées, on peut citer les éléments suivants

- Le projet repose trop sur le rôle de relais des centres de préventions cantonaux, alors même que ceux-ci sont peu impliqués.
- Le projet ne dispose pas d'une notoriété et d'une visibilité suffisante sur le terrain, en dehors de certains partenaires déjà engagés ou prêts à s'engager.
- L'ensemble du projet, à l'image du processus d'accompagnement, dégage une impression de lourdeur, peu attractive pour les équipes et les directions de foyers.
- Le projet est construit/centré sur la thématique des dépendances, alors que le but visé est la promotion de la santé dans une optique large.

Cependant, la demande est présente et forte dans les foyers autour d'outils et de démarche de ce type, notamment par le contexte de réflexion sur les compétences et la professionnalité.

Il convient dès lors d'apporter quelques ajustements au niveau de l'outil et du processus, afin d'exploiter au mieux ce potentiel.

### 3. RECOMMANDATIONS

---

Les recommandations présentées ici visent deux finalités. Il s'agit d'une part de faire évoluer les perceptions des partenaires et destinataires potentiels du projet, afin de le rendre plus attractif. D'autre part, elles visent à revoir l'étendue thématique couverte par le projet, en développant notamment l'éventail de comportements qui servent de base à la réflexion.

#### 3.1. FLEXIBILISER L'ACCOMPAGNEMENT

A notre sens, il faudrait que la démarche d'accompagnement mette l'accent sur la flexibilité. Celle-ci est prévue, mais pas suffisamment explicitée selon nos différents interlocuteurs. La communication devrait insister sur un accompagnement "sur mesure", plutôt que sur des étapes précises et contraignantes. Le document de présentation de la démarche (brochure "Accompagnement de projet") doit notamment être revu dans ce sens, ou un document ad hoc, s'adressant au foyer devrait être rédigé.

Du point de vue de l'implémentation, on pourrait imaginer plusieurs portes d'entrée et plusieurs niveaux d'intervention. Il conviendrait dans ce sens de dissocier les prestations d'accompagnement de l'acquisition de la mallette. Les deux types de prestations seraient proposés, mais sans que la démarche constitue un pré-requis. Un foyer pourrait ainsi utiliser l'outil avant de mettre en place une réflexion aboutie sur leur projet.

Cette possibilité renforcerait l'attractivité des outils et apparaîtrait comme plus pertinent aux structures qui ont déjà entamé un processus interne de réflexion sur la problématique de la santé.

#### 3.2. LES OUTILS : UNE BOITE A OUTILS COLLECTIVE ET EVOLUTIVE

Les différents avis recueillis montrent un intérêt manifeste pour un modèle souple, sous forme d'une boîte à outils où les éducateurs peuvent se référer et à partir duquel ils vont développer leurs propres outils. Cette optique est cohérente avec l'esprit voulu par les conceptrices de Gouvernail. Ici également la communication n'a pas permis de valoriser cet aspect de flexibilité.

On pourrait imaginer aller encore plus loin, en favorisant un développement collectif des outils. En effet, les éducateurs rencontrés déplorent le manque d'espace d'échanges de discussion sur le contenu de Gouvernail. Cette possibilité est en étude mais n'a pas encore été implémentée, en raison du faible nombre d'utilisateurs. Il nous apparaît indispensable de mettre en place cette plateforme d'échange. En effet, elle favoriserait l'enrichissement du projet et du contenu au-delà de REPER et des deux collaboratrices impliquées.

Leur rôle évoluerait donc vers des tâches de centralisation des suggestions et des aménagements, afin de garantir la qualité de l'outil. La plateforme pourrait être hébergée par le GREA, sur son site Internet.

Dans cette optique, le coût d'acquisition pour les équipes et les foyers prendrait une dimension différente car il s'agirait d'un accès à une bibliothèque constamment en mouvement d'outils, de pratiques documentées et d'activités diverses en lien avec Gouvernail. L'exemple du SEMOY montre que les discussions et le partage d'outils de travail renforce la motivation et permet d'adapter l'outil aux spécificités du lieu.

### 3.3. DECENTRALISER LES FORMATIONS

La question de la formation pourrait être revue, afin de proposer des formations ad hoc, plus ponctuelles et sur site. Dans ce cadre, les modalités de la formation évolueraient vers une formation-action, basée sur l'expérimentation et la discussion autour des pratiques.

Une autre piste envisageable serait de mobiliser des utilisateurs pour valoriser les dimensions d'adaptabilité et d'échanges autour de l'outil.

### 3.4. INTEGRER D'AUTRES THEMATIQUES

L'outil devrait s'ouvrir à d'autres thématiques concernant les jeunes et qui apparaissent en lien avec la promotion de la santé. Les personnes contactées nous ont souvent signalé que les questions de sexualités devraient être abordées. Ceci implique à la fois une définition de contenu et une réflexion sur les partenaires. En effet, un acteur identifié et légitime dans ce domaine devrait être approché. L'association Profa a été citée par le comité de Gouvernail comme un partenaire potentiel.

### 3.5. ASSURER LA LEGITIMITE DU PROJET AUPRES D'ACTEURS-CLES

Les retours des différents interlocuteurs montrent que le projet est généralement porté par certains membres d'équipes de foyers. Une fois qu'un groupe ou qu'un seul éducateur porte le projet, il doit s'en faire le porte-parole afin de convaincre la direction. Gouvernail souffre cependant de son image, peu attractive pour les directions qui y voient un projet très consommateur de ressources, voire source de remise en question profonde de leur projet institutionnel.

Complémentairement aux retouches du processus et du contenu de Gouvernail, il conviendrait également d'en promouvoir la légitimité auprès d'acteurs clés, pouvant jouer un rôle de multiplicateur. Nous pensons notamment aux différentes associations faitières de foyers et aux responsables cantonaux des services chargés de la surveillance des foyers. Le champ d'action ne doit cependant pas être surévalué. En effet, nos interlocuteurs reconnaissent qu'ils ne sont pas dans une situation de pouvoir imposer tel ou tel intervenant dans les foyers qui restent libres de leur choix. On se retrouve ainsi actuellement dans un contexte très différent de la prévention en milieu scolaire, où le canton peut « prendre la main » beaucoup plus facilement, comme c'est le cas dans le canton de Vaud qui a mis en place l'ODES, l'Office des écoles en santé.

Nous avons posé les jalons d'une intervention auprès de ces acteurs, en présentant l'outil et la plus-value de la démarche – le développement de compétences. Ce travail devrait être poursuivi afin que Gouvernail bénéficie d'une légitimité auprès de ces organes.

## 4. CONCLUSION

---

Le travail entamé pour la promotion et le suivi du projet Gouvernail doit être poursuivi. Il n'est pas nécessaire de revoir totalement le modèle et l'optique choisie. Les ajustements que nous proposons visent à aplanir les obstacles perçus dans l'adoption du projet par les foyers, et à répondre de façon plus optimale aux besoins des instances cantonales concernées.

En résumé, le projet doit se centrer sur sa finalité première, c'est à dire renforcer la promotion de la santé au niveau des jeunes. Il convient cependant ne pas négliger les acteurs secondaires, l'équipe et la direction, partenaires de la mise en œuvre du projet. Il faut ainsi favoriser une approche soutenance, à même de répondre aux besoins des foyers et institutions. La décentralisation de la formation, son adaptation au contexte, l'ouverture de l'outil, sa « collectivisation », l'usage différencié du processus et des outils sont à nos yeux des pistes à explorer.

## ANNEXE 1 : LISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES CONTACTEES

### A. RESPONSABLES DES CENTRES CANTONAUX DE PREVENTION

Institution	Interlocuteurs
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme	Rosemarie Notz, secteur prévention
Fondation du Levant Le CAP, Centre d'Aide et de Prévention	Yvan Chervet, Naomi Nilsson
Fondation dépendance	Jean-Christophe Dubail
Fondation Neuchâtel addiction FNA	Valérie Wenger Pheulpin, coordination prévention
LVT - Ligue valaisanne contre les toxicomanies	Patrick Suard, Responsable du secteur prévention Philippe Vouillamoz, directeur du Centre d'aide et de prévention
EPIc Infor'jeune Hospice général	Michel Monnier

### B. DIRECTIONS ET EQUIPE D'INSTITUTIONS IMPLEMENTANT GOUVERNAIL

Institutions	Interlocuteurs
Foyer de Saint-Etienne Unité Time Out Villars-sur-Glâne	Pierre-Yves Buri Crystal Brunisholz
SEMOY – Semestre de motivation Yverdon	La majeure partie de l'équipe
Foyer St-Germain Delémont	Silvana Migliaccio Agathe Surmont

### C. DIRECTIONS ET EQUIPE D'INSTITUTIONS N'UTILISANT PAS GOUVERNAIL

Institutions	Interlocuteurs
La Feuillère Le Mont (VD)	M. Gresslin, directeur M. Cialente, éducateur
La Pommeraie et Les Mayoresses Lonay	Mme Yessad, directrice
Le Repuis, Centre de formation professionnel Grandson	Mme Mery Favre, éducatrice
CFPS Château de Seedorf Noréaz (FR)	M. Audergon, responsable éducatif

#### D. INSTANCES DE SURVEILLANCES ET AUTORISATION DES FOYERS

Institution	Interlocuteurs
<b>Office pour la protection de l'enfant (OPE)</b> Service cantonal de la jeunesse Canton du Valais	M. Christian Nanchen
<b>Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs</b> Service de protection de la jeunesse (SPJ) Canton de Vaud	M. Heinz Wernli
<b>Secrétariat aux institutions (SAI)</b> Département de l'instruction publique République et canton de Genève	Mme Maryvonne Metral

## ANNEXE 2 : ÉTUDES DE CAS ET LISTES DE CONTACTS

### VALAIS

#### ACTEURS-CLES

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Office pour la protection de l'enfant (OPE) Service cantonal de la jeunesse Avenue Ritz 29 1951 Sion 027 / 60 64824	L'OPE assume des mandats officiels confiés par les autorités civiles, judiciaires et pénales. La mission de l'Office pour la protection de l'enfant est de : - de développer des actions de prévention ; - de surveiller le placement d'enfants conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière ; - de réaliser des enquêtes et des expertises à la demande des autorités judiciaires, administratives et tutélaires lorsque l'intérêt d'un enfant le requiert ; - d'autoriser et surveiller les réseaux d'accueil à la journée ; - d'évaluer et de suivre les familles d'accueil	Nanchen Christian, Chef de l'Office 027 / 6064842

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Association faitière des foyers ?		(repéré uniquement) Christian Bader, directeur de St-Raphael 027/398.24.41 christian.bader@saint-raphael.ch

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Etat du Valais Av. du Midi 7 1950 Sion Tél. 027 606 49 00 santepublique@admin.vs.ch	Parmi les rôles du Service de la santé publique (SSP) il y a la promotion de la santé et de la prévention. Le Conseil d'Etat, sur la base des problèmes de santé actuels, a fixé les trois objectifs prioritaires suivants : 1. Promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique; 2. Réduction de la consommation abusive d'alcool et lutte contre la consommation de substances délétères (tabac, drogues, etc.); 3. Promotion de la santé mentale.	(repéré uniquement)

### **Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000**

#### **Art. 14 Attributions du Département**

1 Le Département arrête et encourage:

- a) les mesures et programmes de prévention susceptibles de renforcer la capacité des enfants et des jeunes à faire face à des situations critiques;
- b) les mesures propres à identifier et à réduire les facteurs de mise en danger des enfants et des jeunes dans leur développement physique ou psychique;
- c) les mesures et programmes de sensibilisation et/ou de formation à l'intention des personnes s'occupant d'enfants ou de jeunes.

2 Il soutient les programmes de prévention des diverses formes de violence, du tabagisme, de l'alcoolisme et d'autres toxicomanies, en particulier les mesures d'aide et de soutien à l'intention des enfants.

3 Il collabore avec les différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse, les commissions et les structures désignées ou reconnues par l'Etat sur un plan fédéral, cantonal ou régional.

4 Il officie en qualité d'organe de surveillance dans les domaines précités à l'exception de ceux réglés par la loi sur la santé.

#### **Art. 28 Compétence**

Le Département est compétent pour délivrer les autorisations et exercer la surveillance concernant le placement d'enfants, conformément à la législation fédérale y relative.

### **Règlement sur différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001**

#### **Art. 11 Mission**

La mission de l'Office [Office cantonal pour la protection de l'enfant] est:

- a) de développer des actions de prévention;
- b) d'assurer la protection des enfants domiciliés ou séjournant dans le canton;
- c) de surveiller le placement d'enfants conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière;
- d) de réaliser des enquêtes et des expertises à la demande des autorités judiciaires, administratives et tutélaires lorsque l'intérêt d'un enfant le requiert;
- e) d'assumer dans la mesure de ses disponibilités les mesures de protection infanto-juvénile (assistance éducative 307 al. 3 CCS - curatelle éducative 308 CCS) et/ou collaborer à la mise en application de celles-ci lorsque qu'elles sont assumées par des tiers;
- f) d'assurer la coordination des différentes instances lors d'enlèvements internationaux d'enfants;
- g) d'apporter soutien et conseils aux parents et aux enfants lorsqu'ils le demandent;
- h) d'effectuer lors de requête de placement en vue d'adoption une évaluation des capacités et des ressources éducatives des futurs parents adoptifs conformément au CCS et à l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants;
- i) procéder lorsque l'intérêt de l'enfant le requiert à l'audition de l'enfant conformément à la Convention des droits de l'enfant;
- j) de soutenir et conseiller les communes lors de la mise en place de réseaux d'accueil à la journée;
- k) d'autoriser et surveiller les réseaux d'accueil à la journée;
- l) d'assumer dans la mesure de ses disponibilités des mandats de curatelle de représentation lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige;
- m) d'effectuer des placements d'urgence;
- n) d'assumer des mandats de garde (310 CCS) lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige;
- o) d'assumer d'autres tâches particulières lorsque l'intérêt d'un enfant l'exige.

AUTRES DOCUMENTS

FIGURE 1 : PRESTATIONS DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

OP 1 Promouvoir la protection et l'aide à la jeunesse			
GP 11 Institutions et organisations spécialisées	GP 12 Promotion et soutien	GP 13 Education à la santé et promotion de la santé	GP 14 Protection de l'enfant
P 1101 Relations institutions d'éducation spécialisée	P 1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	P 1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	P 1401 Protection des enfants
P 1102 Colonies et camps de vacances	P 1202 Information et formation	P 1302 Information aux responsables d'éducation	P 1402 Placements et surveillance
P 1103 Aide financière réseaux d'accueil à la journée	GP 16 Psychiatrie pour enfants et adolescents	P 1303 Perfect. et encadr. des intervenants accueil fam.	P 1403 Information et formation
P 1104 Mandat OFAS (graves troubles d'élocution)	P 1601 Traitements pédopsychiatriques/éval. et expert.	GP 17 Education précoce spécialisée	
GP 15 Conseil éducatif, psychologie scolaire et thérapie	P 1602 Psychiatrie de liaison/Formation	P 1701 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	
P 1501 Itation/thérapie/examens/rapp./exp		P 1702 Information et formation	
P 1502 Information et formation			

**VAUD**

## ACTEURS-CLES

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Service de protection de la jeunesse (SPJ) Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs Avenue des Casernes 2 1014 Lausanne Tél : 021 316 53 30 info.spj@vd.ch http://www.vd.ch/spj	Autorisation et surveillance des différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial : <ul style="list-style-type: none"><li>- Adoption</li><li>- Accueil familial avec hébergement</li><li>- Institutions éducatives</li><li>- Colonies et camps de vacances</li><li>- Accueil familial de jour</li><li>- Accueil collectif de jour</li></ul>	M. Heinz Wernli, chef de l'Office <a href="mailto:heinz.wernli@vd.ch">heinz.wernli@vd.ch</a>

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Service de protection de la jeunesse (SPJ) Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées Avenue des Casernes 2 1014 Lausanne Tél: 021 316 53 info.spj@vd.ch http://www.vd.ch/spj	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi et soutien des institutions et organismes éducatifs</li><li>- gestion des subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud</li></ul>	M. Michel Clerc, responsable de l'unité <a href="mailto:Michel.clerc@vd.ch">Michel.clerc@vd.ch</a>

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
<p>Service de la santé publique Rue Cité-Devant 11 1014 Lausanne Tél. +41 (0)21 316 42 00</p>	<p>La mission de la division promotion de la santé et prévention est de développer et de mettre en oeuvre la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête sur la santé des Vaudois et de garantir, par l'intermédiaire de nos partenaires, une information suffisante et une offre appropriée de prestations permettant à la population de gérer au mieux son capital santé.</p> <p>Activités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre de manière progressive les programmes prévus dans le "Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002 - 2007"</li> <li>- Définir et mettre en oeuvre la politique cantonale dans le domaine des dépendances (alcool, tabac, drogues illégales).</li> <li>- Assurer une fonction de relais pour la mise en oeuvre de campagnes</li> <li>- Informer la population par l'intermédiaire de nos partenaires</li> <li>- Assurer la gestion administrative et financière des fonds relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la Commission cantonale de prévention</li> <li>o la Commission cantonale de la Dîme d'alcool</li> <li>o la Commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie</li> </ul> </li> </ul>	<p>(repéré uniquement) Mme Vlasta Mercier, Cheffe de division</p>

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
<p>AVOP Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté. Av. de la Vallombreuse 51 1004 Lausanne Tél: 021 621 89 30 Fax: 021 621 89 39 <a href="mailto:info@avop.ch">info@avop.ch</a></p>	<p>L'AVOP est l'association faîtière des institutions vaudoises qui accueillent des enfants, adolescents et adultes en difficulté. Elle compte une soixantaine d'associations à but non lucratif. L'AVOP est au service de ses membres, elle défend l'intérêt des personnes accueillies dans les différentes structures. Elle veille aux conditions de travail et à la formation du personnel. Elle coordonne et favorise les liens entre les institutions par leurs comités et leurs directions. Elle est un interlocuteur des autorités politiques, sociales et administratives.</p>	<p>(repéré uniquement) M. Pierre Gfeller, secrétaire général <a href="mailto:pierre.gfeller@avop.ch">pierre.gfeller@avop.ch</a> tél : 021 621 89 38</p>

**LOI 850.41 sur la protection des mineurs (LProMin)**

**Art. 30 Placements d'enfants**

*Le Département est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations et exercer la surveillance au sens des articles 2 et suivants de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (ci après : l'ordonnance fédérale), pour autant que les autorisations et la surveillance relèvent de la présente loi.*

**Art. 44. - Autorisation**

*Les institutions mentionnées à l'article 13, alinéa 1, lettre a) de l'ordonnance fédérale sont soumises à l'autorisation et à la surveillance du département conformément à l'ordonnance fédérale.*

*(...) Un règlement précise les conditions et la procédure d'octroi et de retrait de ces autorisations ainsi que les modalités de la surveillance des enfants placés et du contrôle de ces placements.*

## GENEVE

### ACTEURS-CLES

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
DIP - SAI Secrétariat aux institutions Rue des Granges 7 1204 Genève Tél : 022 546 10 14	La Direction générale de l'Office de la jeunesse du Département de l'instruction publique est chargée du contrôle, tant sur le plan qualitatif que sur le plan de la gestion financière, des institutions genevoises d'éducation spécialisée pour mineurs. Cette tâche est dévolue au Secrétariat aux institutions (SAI).	Madame Maryvonne Metral, <a href="mailto:Maryvonne.Metral@etat.ge.ch">Maryvonne.Metral@etat.ge.ch</a> , 022 546 12 62

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
DIP - SPMi Service de protection des mineurs Case postale 3531 Rue Glacis-de-Rive 11 1211 Genève 3 Tél : 022 546 10 00	Le Service de protection des mineurs (SPMi) de l'Office de la jeunesse a pour mission d'assister la famille dans sa tâche éducative, de veiller aux intérêts de l'enfant et de les protéger, en collaboration avec les parents et quand cela s'avère nécessaire, en sollicitant des mesures judiciaires. Dans ce cadre, il assure les prestations suivantes: <ul style="list-style-type: none"><li>- Interventions socio-éducatives auprès des familles avec ou sans mandat judiciaire;</li><li>- Juridiction des mineurs de 10 à 15 ans;</li><li>- Information aux parents et évaluations sociales lors des procédures de séparation et de divorce.</li></ul> Ces prestations peuvent aller du simple conseil à une prise en charge sur le long terme ou à l'application des mesures et mandats ordonnés par les instances judiciaires, civiles et pénales.	(repéré uniquement) Leila Nicod, directrice

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Agoer - Association genevoise des organismes d'éducation et de réinsertion 11, rue des Minoteries 1205 Genève Tél: 022 810 32 85	Fondée en 1965, l'AGOER a pour but de grouper des organismes gérant des institutions d'éducation et de réinsertion pour mineurs et adultes afin d'améliorer leurs possibilités de travail et de gestion. C'est ainsi qu'elle étudie, pour et avec ses membres, des dossiers tels que charges sociales, repas de service, travail à temps partiel et morcellement des tâches, dotation en personnel, ouverture des foyers le week-end, fixation des prix de pension, plan comptable. D'autre part, l'AGOER se préoccupe du dévelop-	Olivier Baud, président <a href="mailto:olivier.baud@foj.ch">olivier.baud@foj.ch</a>

pement et du perfectionnement de l'équipement genevois dans le domaine de l'éducation spécialisée. Elle assure la liaison avec les pouvoirs publics concernés par les questions de subventionnement cantonal et fédéral. Elle a travaillé activement au maintien des subventions fédérales aux institutions et a fait des propositions pour l'élaboration de la nouvelle loi sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducation spécialisée.

Institution / Service	Responsabilités	Personnes de contact
Direction générale de la santé Av. Beau-Séjour 22-24 1206 Genève Tél. 022 839 98 52	Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention est inscrit dans la loi genevoise sur la santé.  Le département de l'économie et de la santé du canton de Genève a la charge de le mettre en œuvre en collaboration avec les autres départements et partenaires concernés.  Son action s'articule autour de trois objectifs prioritaires définis par le département, dont notamment retarder l'âge de la première consommation d'alcool.	(repéré uniquement)

## CADRE LEGAL

### Loi sur l'accueil et le placement d'enfants hors du foyer familial

#### Art. 2 Compétences

Le département de l'instruction publique (ci-après : département) est compétent pour délivrer l'autorisation et exercer la surveillance des milieux de placement au sens de l'article 316, alinéa 1, du code civil suisse, de l'ordonnance et de la présente loi.

### Loi sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducation spécialisée pour mineurs et jeunes adultes (LCSIES)

#### Règlement d'application de la loi sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducation spécialisée pour mineurs et jeunes adultes (RCSIES)

##### Art. 3 Secrétariat aux institutions

*L'office de la jeunesse est chargé de l'application de la loi et du présent règlement.*

*Le secrétariat aux institutions (ci-après : secrétariat) est chargé du contrôle et de la coordination des institutions tant sur le plan qualitatif, au sens de l'article 7, lettre b, de la loi, que sur le plan de la gestion financière.*

*Le secrétariat collabore principalement avec les institutions et les services officiels de placement ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires concernés.*

*Le secrétariat exécute les tâches de l'office de liaison au sens de l'article 11, alinéa 5, de l'ordonnance sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, du 29 octobre 1986.*